

Pour votre demande
d'inscription joindre un
**justificatif de domicile de
moins de 3 mois**

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023 ATELIER DE PHILIPPE

À transmettre au professeur ou à déposer au service des affaires culturelles ou à envoyer par courriel ateliers-arts@ville-hazebrouck.fr avant le **30 septembre 2022**.

L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

REPRESENTANT LEGAL POUR LA FACTURATION

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

Téléphone :

@Mail :

Tarifs annuels 2022/2023

	Hazebrouckois	Non Hazebrouckois
Enfants	40 €	60 €
Adultes	100 €	150 €

La facture vous est envoyée par le trésor public (les modalités de paiement sont précisées sur le document émis par le TP).

Choix de l'atelier

Enfants (à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans)		à cocher	
Loisir	Mercredi	14 h à 15 h 30	<input type="checkbox"/>
		ou	
		16 h à 17 h 30	<input type="checkbox"/>

Adultes (à partir de 18 ans)			
Dessin et peinture académique	Mercredi	18 h à 20 h	<input type="checkbox"/>

Modalités d'inscription

Toute inscription/réinscription aux Ateliers ou stages entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur (disponible auprès du service des affaires culturelles de la Ville d'Hazebrouck, aux Ateliers, sur le site de la ville www.ville-hazebrouck.fr)

Les inscriptions/réinscriptions seront validées à réception du dossier dûment renseigné et complété d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (à défaut de transmission du justificatif de domicile, le tarif « Hors Hazebrouckois » sera appliqué). Les élèves (ou son représentant légal) seront prévenus par mail de leur inscription définitive. **La rentrée a lieu la semaine qui suit la rentrée scolaire.**

Droit à l'image pour personne mineure/majeure

Cette autorisation doit être signée au moment de l'inscription.
Autorisation de prise de photographie ou enregistrement de vidéo ainsi que de leur utilisation et/ou leur diffusion dans le cadre des activités de l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts

Dans le cadre des activités ou des événements organisés par l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts, les élèves sont susceptibles d'être pris en photos ou filmés, dans le but de promouvoir les activités de l'Ecole. L'Ecole s'engage à ce que l'image de l'élève ne soit pas utilisée dans le but de lui porter atteinte dans sa dignité.

Je soussigné (e) représentant (e)
de l'élève (pour les mineurs) (nom et prénom)

autorise n'autorise pas l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts et toute personne agissant avec la permission de l'Ecole, à effectuer et diffuser des photographies, images, films de mon enfant/me concernant.

Le à
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Modalités de paiement

Vous pouvez opter pour un règlement en 1 fois ou 3 fois (choix à cocher, svp) :

Paiement en une seule fois	<input type="checkbox"/>
Paiement en 3 fois	<input type="checkbox"/>